LOUIS CAPET,

A LA BARRE DES SANS-CULOTTES.

JÉRÔME, *qui veut prendre son parti:*
FANCHON, *qui le relance, et qui lui fait voir la souveraineté du Peuple.*

FANCHON. As-tu vu le gros Capet? comme il est pâle et défait! Il n'étoit pas comme çà à Versailles, quand il faisoit bombance à nos dépens.
JEROME. Oui. Dame, c'est qu'il y a long-tems qu'il pâtit: ça souffre bien, va, dans cette prison, ça ne mange peut-être pas la moitié de son saoul; et puis l'inquiétude et le chagrin! Le pauvre homme est bien maigri! *Fanch.* Oui, va, le pauvre homme! quand il en auroit davantage, de chagrin, il n'a que ce qu'il mérite, et je ne serai pas contente que je ne l'aie vu à la guillotine. *Jérôme.* Tu es bien dure pour une femme: tu aurois plus de pitié de ton chien. —*F.* Apparemment qu'oui; mon chien n'est pas un tyran, lui; il n'a fait de mal à personne. — *J.* Tiens, j'ai bien de la peine à croire tout le mal qu'on dit de lui; car tu dois te souvenir que quand il est devenu roi, il n'avoit pas de plus grand plaisir que le bien de son peuple: son grand-père étoit bien plus dur que lui, et je sais bien que tous les rois, avant lui, n'étoient pas si humains. Tu sais que, dès le commencement de la révolution, on l'appelloit le *Père du Peuple*, et le *Restaurateur de la Liberté.* — *F.* Ah! ça est vrai, j'aurois donné ma vie pour lui dans ce temps-là; mais il a bien changé; sa femme l'a tourné à l'aristocratie. — J. Il ne faut pas croire non plus tout ce qu'on dit sans preuves: s'il étoit question de te couper le cou, tu serois bien aise d'être jugée sans colère, et n'aurois-tu pas bien du chagrin d'avoir

eu part à la mort d'un homme, et même à celle de ton gros cochon, s'il n'avoit mérité que la prison ou rien du tout ? — *F.* Oh ! ça, c'est vrai ; mais il n'y a rien à craindre : le gros cochon a bien mérité la guillotine. — J. Tu n'en sais rien, ni moi non plus, puisqu'il ne s'est pas encore défendu. Condamne-t-on les gens à la mort sans entendre leurs raisons tranquillement ? N'a-t-on jamais parlé de toi à faux ? Et moi, j'aurois été pendu dix fois, si on avoit cru mes ennemis. — *F.* Tu raisonnes comme un aristocrate : on n'a pas besoin de l'entendre ; ses crimes sont assez connus. — J. Ils ne sont pas prouvés. — *F.* Hé bien, je m'en vais te les prouver, moi. Pour commencer, il s'est enfui à Varennes : peux-tu nier cela ? — J. La constitution, qui étoit alors la loi, lui permettoit d'aller par-tout en France : d'ailleurs, il s'est enfui, parce qu'on le retenoit de force et qu'il craignoit ; et puis il ne faut rien lui reprocher avant l'acceptation de la constitution, puisque tout a été pardonné, et qu'il y a eu une amnistie générale. Veux-tu qu'elle ne soit pas pour lui comme pour les autres ? Il faut être juste. — *F.* Eh bien, passons là-dessus : mais il a payé ses gardes-du-corps à Coblentz, pour nous faire la guerre. — J. Tu es trompée là-dessus : écoute-moi ; je vais te dire la vérité. C'est un usage de tout temps, que ceux qui ont appartenu au roi, aient une pension, quand ils sont renvoyés : ceux-là ont eu leur pension comme tous les autres, sans que Louis sache où ils alloient la manger ; et dès qu'il a su qu'ils étoient à Coblentz, il a défendu de leur rien payer sans un certificat de résidence en France : voilà ce que j'ai appris, et ce que ses ennemis se gardent bien de dire ; car on cache tout ce qui est en sa faveur, pour nous irriter et conduire le pauvre malheureux à la mort, quoique ce soit un bien grand crime que de faire mourir un homme injustement.

— *F.* Ah ! ce ne sera jamais un crime de faire mourir un homme qui a causé la mort de tant d'autres, par sa trahison ; car enfin il savoit bien ce

WING/ROSENTHAL 2001040500

qu'il faisoit quand il passoit ses suisses en revue le 10 août, et qu'il leur commandoit de tirer sur le peuple. — J. Voilà encore un point sur lequel on cache la vérité avec le plus grand soin. —

F. Comment donc ! tu diras peut-être que cela n'est pas vrai ! — J. Tu ne sais pas ce que je sais depuis hier. Ecoute avant que de juger. J'ai cru comme toi que la journée du 10 août étoit un complot de la cour, parce que tout le monde le disoit, et j'en étois furieux contre Louis. Eh bien, je suis tombé de mon haut, hier, en entendant lire un papier de M. Pétion, dans lequel il dit positivement que c'est lui et ses amis qui ont fait attaquer le roi ; que le complot étoit formé par eux, long-temps auparavant, de le faire prisonnier au château de Vincennes, et de lui faire son procès ; que le coup étoit monté pour le 26 juillet, et qu'il fut remis au 10 août, parce que le 26 les marseillais n'étoient pas encore arrivés ; le député Barbaroux a dit la même chose à la convention nationale, et son discours est imprimé. Je te demande à présent, si on venoit en foule à notre porte, avec des armes, si toi, moi, et nous tous, nous ne ferions pas bien de tâcher de défendre notre vie, et s'il y avoit quelqu'un de tué dans la querelle, si ce seroit à nous qu'il faudroit le reprocher, ou à ceux qui nous auroient attaqués, et enfin, s'il ne seroit pas affreux de nous guillotiner pour avoir tué, en nous défendant, ceux qui venoient nous assassiner chez nous. C'est toute la même chose ; le roi a-t-il fait tirer sur le peuple dans la ville ? alors il est digne de mort ; mais non, le roi en se retirant au sein de l'assemblée nationale, avoit au contraire défendu à ses suisses de tirer ; ces pauvres Suisses qu'on a si inhumainement massacrés étoient tranquilles à leur poste lorsqu'on est venu les attaquer, et ce n'est que lorsqu'on les a forcés et que cinq de leurs hommes avoient déjà été tués au pied du grand escalier, qu'ils ont tiré sur leurs assassins. Peut-on leur en faire un crime ? peut-on en faire un sur-tout au roi qui n'y étoit

plus, et qui, depuis trois quarts-d'heure, étoit dans l'assemblée nationale. Eh bien ! juge-le donc comme tu voudrois être jugée toi-même : car enfin, un roi est un homme comme nous : il est un bon père comme roi, un bon mari comme le tien ; il a un corps et une ame à sauver, et la justice est pour lui comme pour nous ; tu en conviendras, si tu as de la raison. — F. Si le roi n'a fait que se défendre, c'est une raison ; mais, as-tu bien vu ce papier de M. Pétion, car il est bien aisé de supposer des écrits ; je voudrois le voir pour le croire.

— J. Ah ! tu conviens donc qu'il est aisé d'être trompé, et tu demandes des preuves à présent : tu as raison, et fais toujours de même, si tu veux être juste. Tiens ; voilà l'écrit imprimé et signé PÉTION ; j'ai été l'acheter exprès. *Fanchon lit :* « Observations de Jérôme Pétion sur la lettre de » Maximilien Robespierre ». — J. Lis à la page 10 et suivantes ; j'ai marqué l'endroit, et dis-si toutes tes connoissances d'acheter ce papier ; il ne coûte que 6 sols : on le trouve au palais royal et chez tous les marchands de nouveautés. C'est une permission de Dieu, que les auteurs des meurtres du 10 août se soient déclarés eux-mêmes au moment où ils demandent la mort d'un malheureux qu'ils en accusent ; car tu dois remarquer que ce sont encore ces mêmes hommes et leurs amis qui sont ses accusateurs et ses juges — (Fanchon lit) :

L'assemblée ne pouvoit pas faire ce que le peuple a fait ; elle ne pouvoit pas commander la journée du 10 août, mais elle l'a préparée par des mesures révolutionnaires..... Elle a cassé la maison du roi ; elle a renvoyé de Paris des troupes de ligne, qui portoient ombrage à la liberté..... Les décrets étoient conçus et rédigés à l'avance. Il eût été même impossible que les travaux multipliés que fit alors l'assemblée, eussent été exécutés aussi rapidement, s'ils n'eussent été préparés depuis quelque temps. — J. Tu vois donc bien que tout étoit préparé. (*Fanchon*, continant de lire.) *Je confesse que le*

26 juillet j'ai empêché un mouvement, et je crois que j'ai rendu alors le plus important service : les mesures étoient si mal prises, que le succès étoit, on peut le dire, impossible. Le rendez-vous étoit sur le terrein de la Bastille. On devoit partir de là à minuit, sur trois colonnes, pour se rendre au château, s'emparer du roi, et le constituer prisonnier à Vincennes..... On comptoit sur la garde de Versailles, ... sur les habitans du fauxbourg Saint-Marceau; et les habitans de ce fauxbourg n'étoient nullement préparés..... Les Marseillais n'étoient point encore arrivés..... Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que la cour étoit parfaitement instruite; qu'elle étoit en force, et qu'elle attendoit. -- *J.* Tu vois bien que le roi n'avoit pas si grand tort de préparer une défense : falloit-il se laisser égorger? (*Fanchon* lit.) *L'insurrection devenoit de jour en jour plus inévitable; personne plus que moi ne la désiroit.... Tout ce qui me faisoit difficulté, c'étoit le choix du moment : il falloit prendre des mesures, pour ainsi dire infaillibles, afin de ne pas succomber.* -- *J.* Tu vois bien que ce sont eux qui ont voulu la journée du 10, et que c'est à eux qu'il faut imputer le carnage. Ont-ils eu pitié du peuple ? Ont-ils épargné son sang? (*Fanchon*, lit.) *Vous trouvez que ce fut une mesure infiniment sage que celle de me consigner chez moi : je suis de votre avis. Eh bien! qui croyez-vous qui envoya par plusieurs fois presser l'exécution de cette mesure? C'est moi; oui, c'est moi; parce qu'aussitôt que je sus le mouvement général, loin de penser à l'arrêter, j'étois résolu à le favoriser. Je n'eus ensuite d'autre inquiétude que celle qui accompagne le désir du succès.*

J. Voilà comme on nous trompe et comme on nous mène à la fureur : Pétion dit lui-même, qu'il faisoit semblant de vouloir la paix, pour reprocher au roi l'insurrection et le carnage qu'elle a occasionné; et c'est pour ce carnage aujourd'hui qu'on démande et qu'on fait demander sa tête par le peuple. En conscience, est-ce lui qui en est cou-

pable ? Au reste, je souhaite qu'il soit jugé et qu'il périsse s'il est coupable : tout ce que je voudrois, ce seroit qu'il fût jugé sans colère et non par ceux qui l'ont attaqué, qui l'accusent, qui ont des inimitiés particulières contre lui, et intérêt à sa perte. — *F.* Et qui veux-tu donc qui le juge ? les Sans-culottes ? — *J.* Oui les Sans-culottes : les Sans-culottes sont des hommes justes, quand on les laisse à eux-mêmes. — F. Ah ! il auroit chaud s'il étoit jugé par eux ; n'as-tu pas entendu comme Pierre parloit contre lui ? comme il crioit : *à la guillotine*, et comme il y en avoit qui applaudissoient ? — *J.* Pierre ne recommencera plus, je t'en réponds. — F. Comment donc cela ? — *J.* Ecoute, je vais te dire une chose en confidence : Quand j'ai entendu Pierre, j'avois déjà l'écrit de Pétion ; le soir, j'ai été le trouver et je lui ai fait lire ce que tu viens de voir ; après cela je lui ai demandé comment il avoit le cœur d'exciter à faire mourir un homme mal à propos ; Pierre s'est mis à pleurer comme un enfant : écoute, m'a-t-il dit, Jérome ; j'ai un cœur tout comme toi, mais tu sais que je n'ai plus rien pour vivre depuis que notre métier ne va plus ; on nous donne trente sols par jour pour parler mal du roi ; on nous appelle orateurs ; dame ! il faut que je vive ; j'ai toujours avec moi dix ou douze autres, qui n'ont que vingt sols ; il y a des petits garçons et des femmes à quinze ; on appelle ça des *applaudisseurs* ; c'est pour claquer des mains et me soutenir : nous sommes beaucoup comme çà dans Paris et aux tribunes de la Convention, et on nous dit que c'est pour la liberté ; mais si j'avois su ce que tu me fais voir, je ne me serois pas mêlé de çà ; je ne voudrois pas plus que toi faire périr un innocent, pour une pièce de trente sols à gagner ; voilà qui est fait, j'aime mieux, s'il le faut, demander ma vie ; oui, Jérôme, je demanderai ma vie. Voilà ce que Pierre m'a dit ; je lui ai payé chopine : tu es un brave homme, lui ai-je dit, il n'y a que les lâches qui sont des assassins ; je t'en paierois bien autant

à toi, Fanchon, pour te voir aussi raisonnable que lui. — F. Tu perdrois ta chopine; je ne tourne pas comme çà, moi. — J. Et quand on te fait voir que tu as tort. — F. C'est égal, je voudrois voir ce gros cochon à la guillotine : tant qu'il vivra ce sera le centre des aristocrates, et puis il n'y a que çà qui fera voir que le peuple est souverain. — J. Tu ne sais ce que tu dis; quand il seroit mort et son fils aussi, ses frères ne le seroient pas; ce seroit un autre centre tout comme lui, et sa mort n'auroit servi à rien. Quant à la souveraineté du peuple, crois-tu qu'elle ne paroisse pas aussi bien en faisant grâce, qu'en condamnant? ce n'est pas en guillotinant, c'est en jugeant que le peuple est souverain; je le repète, je voudrois le voir à la barre des Sans-culottes. — F. Et moi à la guillotine. — J. Vas! tu n'es qu'une entêtée de femme, et en général les femmes d'aujourd'hui, dans toutes les occasions, ont montré plus de cruauté que les hommes; fi! c'est vilain, cela les déshonore; une femme est faite pour la douceur, et c'est un monstre qu'une femme qui aime le sang. — F. Eh bien! à la bonne heure, je voudrois le voir à la barre des Sans-culottes, pour être jugé avec justice, suivant ce qu'il a fait. — J. Taupe! j'en vas faire la motion à la section : la justice en tout, et le *gros Louis* à la barre des Sans-culottes.

Case
10mg
oDC
137.08
.F73

V.3
no.16

THE NEWBERRY
LIBRARY